



Nouvelles fonctionnalités dans Sirev et nouvelle facture Transat !

Transat a le plaisir d'annoncer aux conseillers en voyages deux nouvelles fonctionnalités maintenant disponibles dans Sirev. Ces nouvelles options en libre-service rendent plus faciles les réservations faites à l'aide d'un crédit voyage COVID-19 et permettent aux conseillers d'ajouter des demandes spéciales aux dossiers de leurs clients, et ce, directement en ligne !

Utilisation d'un crédit voyage COVID-19 comme mode de paiement dans Sirev

Depuis le tableau de bord ou le menu situé en haut du site web de Sirev, il est désormais possible d'obtenir le solde d'un crédit voyage COVID-19. Les détails du crédit voyage, obtenus à l'aide une recherche, peuvent être imprimés ou envoyés par courriel, avec ou sans commission, et facilite le travail des conseillers en voyages.

En plus de fournir des informations en temps réel et des mises à jour sur les soldes des crédits voyages, ce rehaussement permet également aux conseillers d'appliquer un crédit voyage COVID-19 sur une nouvelle réservation ou une réservation existante effectuée dans Sirev ou Revnet. Cette nouvelle option se trouve sous le menu « Paiement ».

Important : Cette fonction est disponible pour les crédits voyages COVID-19 individuels. Elle n'est pas disponible pour les crédits de groupe ni pour les crédits croisière émis en raison de la COVID-19. L'agence de voyages ainsi que les passagers qui effectuent la nouvelle réservation doivent être les mêmes que ceux du dossier original où réside le crédit. Dans tout autre cas, les conseillers sont invités à appeler notre centre contact client.

Ajout de demandes spéciales dans un dossier Sirev

Autre nouveauté dans Sirev, une option libre-service permet d'ajouter des demandes spéciales dans les dossiers des clients. En accédant à un dossier via le menu « Mes réservations », les conseillers en voyages peuvent désormais ajouter des demandes spéciales pour les vols ou l'hôtel, en choisissant parmi une liste des demandes les plus courantes. Comme toujours, ces demandes ne sont jamais garanties.

En outre, si la demande spéciale s'avère être un produit vendu par l'hôtel, les conseillers sont invités à réserver leurs clients en conséquence. Ils doivent également s'assurer que l'hôtel dispose des installations demandées. Pour rappel, la section libre-service sous « Mes réservations » permet déjà aux agents d'appliquer le paiement final ou de faire un changement de nom sur les dossiers.



Nouvelle facture Transat

Les conseillers peuvent découvrir la nouvelle facture améliorée de Transat lorsqu'ils gèrent ou confirment leurs réservations. De nouvelles caractéristiques s'y retrouvent, telles que la description complète des produits, l'affichage des numéros de PNR, des informations détaillées sur les paiements et bien plus encore.

Pour plus d'information sur ces nouvelles fonctionnalités, les conseillers sont invités à regarder la vidéo de formation [disponible ici](#).